

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

30 JUIN 2022

Délibération n° 22-06-04

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

NOMBRE DE VOTANTS :		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de la convocation

24 juin 2022

Date d'affichage

24 juin 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le

Et publication ou notification du

Objet de la délibération

**Subvention ASRDA 2022-
Sécurisation des routes
départementales en
agglomération**

Le Maire,



Eric BLONDIAUX
(Signature et cachet)

L'an deux mil vingt-deux

le **Trente Juin** à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de

Monsieur Eric BLONDIAUX, Maire

Secrétaire de séance : HEBERT Christelle

Présents : BLONDIAUX Eric / PETIT Francky / MATER Firdaouce / CAMPHIN Nathalie / GABET Jérémy / DHAUSSY Francine / FLAMEY Martine / ROCQ Gilles / ROSSANO Sébastien / HEBERT Christelle / MATER Rudy / BLAMPAIN Evan / DUVIVIER Laurent / HOUPE Loïc / CAREMIAUX Sylvie / DOLEZ Hélène

Excusé : MEDJAHED Farid / PENAUD Patrick / DUPONT Brigitte / WATTIER Christiane / COZETTE Bruno / COSSART Morgan

Absent : LEVREZ Jacqueline

MEDJAHED Farid ayant donné procuration à MATER Firdaouce
PENAUD Patrick ayant donné procuration à ROSSANO Sébastien
DUPONT Brigitte ayant donné procuration à CAMPHIN Nathalie
WATTIER Christiane ayant donné procuration à FLAMEY Martine
COZETTE Bruno ayant donné procuration à GABET Jérémy
COSSART Morgan ayant donné procuration à BLONDIAUX Eric

Par délibération en date du 24 janvier 2022, Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord nous a indiqué les conditions dans lesquelles les communes pouvaient bénéficier de subventions au titre de la répartition 2021 des recettes provenant du dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA).

Au vu des différents critères d'attribution stipulés dans la notice explicative et considérant l'avis favorable de la Commission « Travaux-Urbanisme-Environnement »,

Le Conseil Municipal est invité à :

- SOLLICITER au titre de la maîtrise des vitesses en traverse d'agglomération et sécurisation des déplacements des différentes catégories d'usagers – Sécurisation et mise en accessibilité des traversées piétonnes – Traversée piétonne avec îlot refuge, y compris marquage du passage piéton et signalisation de police requise – rue Jean Jaurès D630 pour un montant estimé à **11 850.00 € HT** comprenant la création d'une

traversée piétonne avec mise en accessibilité entre les magasins Intermarché et Mobilier de France (taux de subvention : 75% plafonné à 10 000.00 € HT)

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'attribution de cette subvention au titre du dispositif d'Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- SOLLICITER au titre de la maîtrise des vitesses en traverse d'agglomération et sécurisation des déplacements des différentes catégories d'usagers – Sécurisation et mise en accessibilité des traversées piétonnes – Traversée piétonne avec îlot refuge, y compris marquage du passage piéton et signalisation de police requise – rue Jean Jaurès D630 pour un montant estimé à **11 850.00 € HT** comprenant la création d'une traversée piétonne avec mise en accessibilité entre les magasins Intermarché et Mobilier de France (taux de subvention : 75% plafonné à 10 000.00 € HT)

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'attribution de cette subvention au titre du dispositif d'Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération 2022.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Publié sur le site Internet le : 18/07/2022

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Identifiant de télétransmission : 059-215905647-20220630-22_06_04-DE